

# SCP Renaud NIRDE & Samantha BEAUSON CHEVROLAT

Notaires Associés

Centre d'Affaires DIDIER PLAZA - 2ème étage  
Rond Point du Vietnam Héroïque – Route de Didier  
97200 FORT-DE-FRANCE

Téléphone : 05 96 63 92 92 Mail : office.97208@notaires.fr



## Bureau Annexe

Notaires

Z.A. Artimer

97290 Le Marin

Tél. : 05 96 74 19 61

Mail : office.lemarin.97208@notaires.fr



PREFECTURE DE LA MARTINIQUE  
Rue Louis Blanc

97200 FORT DE FRANCE

Le Marin, le 10 octobre 2023

Dossier suivi par

Flore LAFOLLE

flore.lafolle.97208@notaires.fr

## NOTORIETE PRESCRIPTIVE PASTEL YVON

1009757 /MB /FL /

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article 1 de la loi n° 2017-285 du 6 mars 2017 et au décret n°2017-1802 du 28 décembre 2017, je vous adresse, aux fins de publication sur le site de la Préfecture, l'avis de création de titre de propriété suite à l'acte de notoriété acquisitive reçu par Maître Samantha BEAUSON CHEVROLAT le 10 octobre 2023.

Veillez croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma sincère considération.

Me Samantha BEAUSON CHEVROLAT

SCP Renaud NIRDE  
Samantha BEAUSON CHEVROLAT  
CS20002  
Bât G 1<sup>er</sup> étage  
Z.A. ARTIMER Duplex  
97290 LE MARIN  
Tél. : 0596 741 961

Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office Notarial

Membre d'une Association Agréée - Accepte le règlement des honoraires par chèques libellés en son nom

RIB de l'Etude :

Code Banque 40031	Code Guichet 00001	N°de compte 0000202778K	Clé RIB 45
IBAN : FR50 4003 1000 0100 0020 2778 K45			
BIC : CDCG FR PP XXX			



100975701

**COMMUNE DE RIVIERE PILOTE**

**AVIS DE CREATION**

**DE TITRE DE PROPRIETE**

**Date de l'acte : 10 octobre 2023**

**Suivant acte reçu par Maître Samantha BEAUSON CHEVROLAT**, Notaire, membre de la Société Civile Professionnelle dénommée « Renaud NIRDE et Samantha BEAUSON CHEVROLAT, Notaires, associé » titulaire d'un office notarial, à FORT-DE-FRANCE (Martinique), Centre d'Affaires DIDIER PLAZA - 2<sup>ème</sup> étage – Rond- Point du Vietnam Héroïque – Route de Didier – CS20.002 ,

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

Un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code civil.

**- Identité du (ou des) Requéran(t)s :**

Monsieur Yvon Julien **PASTEL**, retraité, époux de Madame Mariette Emma **REINE-ADELAÏDE**, demeurant à RIVIERE-PILOTE (97211) Quartier Rollin.  
Né à RIVIERE-PILOTE (97211), le 22 mai 1948.

**- Désignation du Bien :**

A RIVIERE-PILOTE (MARTINIQUE) 97211 Quartier Rollin,  
Un terrain

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
Y	425	ROLLIN	00 ha 02 a 41 ca

Sur lequel il a fait édifier sa maison d'habitation au cours de l'année 1967

**Reproduction de l'article 35-2, alinéa 1<sup>er</sup>, de la loi du 27 mai 2009**

*« Lorsqu'un acte de notoriété porte sur un immeuble situé en Guadeloupe, en Martinique, à La Réunion, en Guyane, à Saint-Martin et à Mayotte et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire. Il ne peut être contesté que dans un délai de cinq ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière ou au livre foncier ».*

